

## Les avantages d'exercer dans une CPTS

- améliorer la qualité des prises en charge par la pluriprofessionnalité ;
- diversifier l'offre de soins et assurer un suivi global des patients ;
- participer à des initiatives professionnels à l'échelle d'une population ;
- recevoir du soutien dans son exercice, notamment dans le cas de patients nécessitant une approche pluriprofessionnelle ;
- optimiser son temps médical et soignant (moyens d'actions et outils de coordination à l'échelle locale) ;
- travailler dans des conditions d'exercice stimulantes et innovantes avec une diminution du sentiment d'isolement ;
- avoir une meilleure connaissance des acteurs, partager de compétences et des bonnes pratiques, participer à des formations pluriprofessionnelles (REX : retour d'expérience de pratiques) ;
- organiser collectivement les soins non programmés ;
- mettre en œuvre d'actions communes (parcours ville-hôpital, prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique du patient, etc.) ;
- décloisonner des soins.

## Les avantages pour vos patients

- accès facilité à un médecin traitant ;
- qualité et rapidité de prise en charge ;
- accès à tous les professionnels nécessaires à son parcours de soins ;
- continuité des soins en ambulatoire ;
- offre de soins et de prévention mieux adaptée car identifiée localement ;
- prise en charge complète notamment pour les personnes en situation de fragilité.

## Les avantages pour le territoire

- lutter contre les déserts médicaux ;
- renforcer la dynamique des soins de ville et la fluidité du lien ville-hôpital (ambulatoire, continuum de soins, etc.) ;
- améliorer l'attractivité du territoire :
- participer à une meilleure qualité de vie des professionnels de santé et des patients ;
- créer du lien pour rompre avec le sentiment d'isolement vécu par certains professionnels.